

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, André LACHAL, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Céline ELIE, Anne CALPE, Jean-Louis PERON

Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat au siège du journal « Charlie Hebdo ».

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 2 décembre 2014**
- **Convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**
- **Vente de l'immeuble, cadastré AD 169 (boucherie)**
- **Demande de subvention pour les jardins familiaux**
- **Très Haut Débit**
- **Droit de préemption Urbain**
- **Divers**

I – CONVENTION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Cette convention consiste à charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2015 :

■ La demande de régularisation de services :	50 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	61 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	61 €
■ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	87 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	87 €
■ Le dossier de validation de services :	87 €
■ Droit à l'information (DI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	37 €
■ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	61 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	61 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	230 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

II- VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE AD 169

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut pas solliciter de subvention pour la rénovation de bâtiments anciens.

Il propose la vente de l'immeuble cadastré AD169, 6 place de l'ancienne bascule à M. Patrick FINCKBONHER qui est locataire du local commercial pour sa boucherie depuis le 1^{er} juin 1999, pour un montant 40 000,00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour cette vente.

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des enveloppes cantonales d'aide de solidarité pour l'aménagement des jardins familiaux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

IV – TRES HAUT DEBIT

Dans le cadre du déploiement du Très Haut débit sur le territoire, la communauté de communes des Monts du Pilat, suite aux accords de principes déjà validés lors du mandat précédent (délibération du 18/02/2014 pour notre commune), demande aux communes de valider l'accord financier tel que décrit ci-dessous :

Sur une prise d'un coût moyen départementale de 2000 € de travaux, il est demandé aux collectivités locales de prendre en charge (CCMP et communes) 500 € l'unité (Nombre de prises estimées = 9731):

- 350 € par prise à la charge de la CCMP, ainsi que la prise en charge complète des prises des redevables CFE, soit 3 542 050 €

- 150 € par prise « ménage » à la charge des communes, soit 1 323 150 € pour les 16 communes.

Bien que de nombreux questionnements restent sans réponse, Le conseil municipal donne son accord de principe sur le financement de ce projet

V- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- immeuble cadastré AB 323, situé 5, rue de la Madone.

VI- DIVERS

- La poste : M. le Maire a reçu M. Limousin (délégué aux relations territoriales pour la Loire) qui a évoqué une mutualisation des services postaux, soit une agence postale en mairie, soit chez un commerçant. Dans le contexte actuel, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions, mais de garder l'antenne de la poste.
- M. le Maire évoque le compte rendu du conseil communautaire du 16 décembre 2014 qui est consultable en mairie
- Chemin piétonnier : M. Engelmann précise que la clôture entre le chemin piétonnier et la propriété de M. Peres sera posée semaine 3 et 4 (si la météo le permet), ensuite le chemin sera ouvert.
- Travaux mur rue pré chapelle, devis en cours.
- Cinémolette (CR de l'AG par M. Schmelzle): Le nombre de séance est en hausse, 2 vendredis par mois et un mardi consacré plus particulièrement aux documentaires. La fréquentation est en hausse, 1205 spectateurs en 2014 contre 1050 en 2013. Des partenariats avec « le foyer » de Bourg-Argental, une émission sur Radio d'ici diffusée les mercredis à 15 et 21 h, les vendredis à 14 h et samedis à 10 h, un site internet www.cinemolette.fr
- Création d'un groupe de travail sur le tri et les ordures ménagères en partenariat avec le SICTOM, afin d'améliorer tout ce qui est possible en matière de ramassages, d'aménagement des sites de collectes et de tris des ordures ménagères.

- Association des amis du camping du Val du Ternay : le vide grenier génère des difficultés de stationnement et de circulation, M. Didier BONNARD met un terrain à disposition de la mairie pour le stationnement, Nicolas TILLMANN verra avec les organisateurs la mise en place de ce dispositif.
- Le panneau d'affichage à côté de la boîte aux lettres est mis à disposition de l'ADMR à la demande de Mme Vallot.
- Réunion « accueil des gens du voyage » aura lieu le lundi 12 janvier 2015
- Réunion avec les personnes inscrites pour les jardins municipaux est programmée le samedi 24 janvier 2015 à 9 heures
- Prochain conseils municipaux : le mardi 17 février à 20 heures et le mardi 17 mars à 20 heures
- Réunion de la commission finances le mardi 20 janvier à 20 heures.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 15.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 10 janvier 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT